



## SYNDICAT DE LA FILIÈRE BOIS

COMMUNIQUE DE PRESSE – COMMUNIQUE DE PRESSE – COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 février 2018

### EXPORT DE GRUMES DE CHENE VERS LA CHINE :

**LE SYNDICAT DE LA FILIERE BOIS DENONCE LES PROPOSITIONS RESTRICTIVES ET DIRIGISTES DE LA FNB, BASEES SUR DES INFORMATIONS MENSONGERES, QUI MENACENT L'AVENIR DE LA FILIERE BOIS ET LE RENOUVELLEMENT DES FORETS**

Pour expliquer les difficultés que rencontreraient actuellement les scieries françaises, la FNB s'en prend une nouvelle fois à l'exportation de grumes de chêne vers l'Asie qui serait la cause de tous les maux.

Cette campagne de désinformation nourrie de contre-vérités et de données erronées - dans le seul but de garantir à quelques gros transformateurs un accès à moindre coût à la ressource au détriment des propriétaires privés, des exploitants forestiers et des petites scieries qui se trouvent écartés d'un approvisionnement privilégié - appelle les remarques et précisions suivantes :

#### **Une méconnaissance inquiétante de la forêt française**

Les mesures protectionnistes réclamées par la FNB au gouvernement français (*extension du label UE aux forêts privées qui interdirait aux acheteurs d'exporter des grumes de chêne hors d'Europe, aides économiques aux propriétaires conditionnées à la signature du label UE, complexification des traitements phytosanitaires et augmentation de la redevance pour en faire un outil de dissuasion...*) afin de « s'opposer aux ventes de bois bruts hors des frontières hexagonales », et tout particulièrement leur exportation vers la Chine, dénotent une profonde méconnaissance par la FNB de la forêt française :

- Cette dernière est hétérogène et se compose à 36% de résineux et 64% de feuillus, qui eux-mêmes se répartissent entre chêne (44%) hêtre (17%), frêne (6%), châtaigniers (8%), divers (25%) (source IGN).
- A contrario, la récolte totale qui est passée de 39,8 M m<sup>3</sup> en 2010 à 37,9 M m<sup>3</sup> en 2016 (soit – 4,8%) se répartit pour les bois d'œuvre entre 72 % de résineux et 28% de feuillus, dont 12% de chêne et 5% de hêtre (source Agreste)
  - ⇒ Depuis 15 ans, la récolte de bois d'œuvre feuillus a baissé de 30% et la production de sciages de 60% (versus 10% pour le reste de l'Europe)
  - ⇒ Un constat qui conduit Jean-Marie Ballu à écrire, dans son dernier rapport paru en octobre 2017, que « *la forêt française est sous-exploitée à 50% et qu'elle pourrait augmenter sensiblement sa production .... surtout feuillue* »
- Les grumes récoltées sont de qualités et de diamètres hétérogènes et une bille de bois se décompose, elle-même, en différentes parties (billes de pied, surbille...)

Vouloir régler les problèmes d'approvisionnement en chêne des transformateurs français ne peut se faire qu'en prenant en compte l'hétérogénéité des forêts et des grumes.

**Une saine gestion de la forêt française et de la filière bois nécessite d'avoir une approche globale de nos forêts et de prendre en compte :**

- d'une part, la commercialisation des essences secondaires (hêtre, frêne, peupliers, châtaigner, peupliers, gros résineux...) aujourd'hui délaissées par le marché français,
- d'autre part, les chênes de qualité inférieure et notamment les petits diamètres (< à 40 cm) qui n'intéressent pas ou peu les transformateurs français (En 2016, 13% de lots ONF labellisés UE sont restés invendus et 44% des lots non-labellisés)

**Refuser d'appréhender la forêt française dans sa réalité, comme le fait la FNB, contribue – beaucoup plus que l'export vers la Chine – à accélérer à moyen terme son appauvrissement.**

**Une grave menace pour les propriétaires forestiers et le renouvellement des peuplements de nos forêts**

Alors que le revenu annuel des propriétaires privés est tombé à 1,5% de leur patrimoine forestier, que les aides à la plantation ont disparu et que le renouvellement des forêts nécessite de réinvestir jusqu'à 80% des recettes (contre 20%, il y a 30 ans) :

- L'extension réglementaire du label UE aux forêts privées qui sont déjà pénalisées par l'article 4 de « la charte de labellisation UE de l'ONF » qui interdit aux acheteurs de chêne labellisés ONF d'exporter hors d'Europe les chênes issus des forêts privées,
- Le détournement à des fins politiques des contraintes phytosanitaires et de sa redevance qui représente déjà aujourd'hui au minimum 40% du prix de vente des essences secondaires .....représentent une grave menace pour la survie même de la forêt française en privant les propriétaires d'un revenu supplémentaire, indispensable pour financer le reboisement.

**A contrario, l'export vers la Chine des essences secondaires (hêtre, frêne, gros résineux...) et des chênes de faible diamètre ou de qualité inférieure qui sont difficilement valorisables pour les transformateurs français contribue à augmenter la récolte, à accroître le volume des ventes, à pérenniser le patrimoine forestier et à consolider les prix de vente - leur niveau actuel reste égal, après une forte baisse durant plusieurs années et malgré une augmentation depuis 3 ans, à celui des années 1980.**

**Une production de chêne fortement orientée vers les transformateurs français**

En faisant de l'export des chênes de qualités secondaires vers la Chine le principal responsable des difficultés d'approvisionnement des transformateurs, la FNB passe sous silence l'évolution des approvisionnements de chêne aux bénéfices des transformateurs :

- 82% des achats de chêne sur pied réalisés dans le cadre des ventes publiques ONF ont été effectués par des transformateurs (contre 18% par des exploitants forestiers) (source ONF et ventes expert),
- quand on ajoute à ce chiffre, les contrats d'approvisionnement réservés par l'ONF à quelques gros transformateurs privilégiés (au détriment des petites scieries qui n'y ont pas accès) sans aucune transparence de prix ni quota, c'est aujourd'hui près de 95% de la récolte ONF de chêne qui est destinée aux transformateurs,
- à cela s'ajoute la forte mobilisation par les experts forestiers des chênes issus des propriétés privées qui sont passés ces 3 dernières années de 200 à 250 000 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 25% (source EFF).

**Vouloir attribuer aux transformateurs la quasi-totalité de la récolte revient à souhaiter la disparition des exploitants forestiers - dont le rôle reste essentiel pour dispatcher les différentes qualités en fonction des besoins des industriels et des exportateurs – alors que leurs achats de chêne représentent moins de 20% de la récolte annuelle.**

### **Les chênes exportés vers la Chine, une majorité de bois de qualité inférieure qui n'intéressent pas ou peu les scieries françaises**

Pour alarmer les médias et les français sur les méfaits pour la filière bois des exportations de grumes de chêne vers la Chine et faire croire « *au dépeçage de nos forêts par les chinois* », la FNB tronque délibérément les chiffres officiels en parlant de 500 000 m<sup>3</sup>, ce qui représenterait 21% de notre production annuelle estimée à 2.300 000 m<sup>3</sup> (source Agreste). Si l'on prend les chiffres officiels des douanes chinoises, le volume des exportations de chêne atteignaient à fin novembre 2017 331 000 m<sup>3</sup> - ce qui sur 12 mois donne une extrapolation d'env. 360 000 m<sup>3</sup> - **soit seulement env.15% de la récolte** ; chiffre corroboré par les experts forestiers dans l'analyse des leurs ventes.

Les données, disponibles auprès des douanes françaises, tendraient à montrer que de 2015 à 2017 – pour un volume quasi-stable -, la valeur des exportations de grumes de chêne a connu sur 3 ans une progression de 30 %, passant de 30,5 millions € en 2015 à 39,2 millions €. Cette augmentation provient :

- d'une part, d'une hausse des prix de l'ordre de 15% par an et d'un surcoût phytosanitaire (+ 750%) (pour atteindre aujourd'hui un niveau de prix égal aux années 80),
- d'autre part, de l'exportation de puis 3 ans par les scieries de blocks (qui sont en fait des grumes que les scieurs préfèrent exporter après deux traits de scie longitudinaux plutôt que de les transformer en plots, en avivés ou en produits à valeur ajoutée). Leur volume est passé de 25 333 m<sup>3</sup> en 2016 à 45 000 m<sup>3</sup> en 2017 (source douanes françaises).

**Mais, ce que se garde bien de préciser la FNB, c'est que plus de 85% des chênes qui sont exportés en Chine sont essentiellement des bois de qualité inférieure (B/C), noueux et tordus, des grumes de faibles diamètres (<40 cm) et des surbilles qui n'entrent pas – faute d'équipements adéquats (versus les scieries chinoises) - dans les process de production des scieries françaises.**

### **Des mesures restrictives et dirigistes qui pénalisent les essences secondaires délaissées par le marché français**

Parmi les mesures que préconise la FNB, figure en bonne place l'instauration d'un dispositif phytosanitaire coercitif. Cette approche est doublement inacceptable :

- d'une part, parce que ce sont les pays importateurs – et non les pays exportateurs - qui définissent les normes phytosanitaires qu'elles souhaitent voir appliquées et que celles-ci varient d'un pays et d'une essence à l'autre,
- d'autre part, parce que les traitements phytosanitaires sont en France les mêmes pour toutes les essences et qu'imposer des traitements onéreux pénalise d'abord les essences secondaires de moindre prix (hêtre, frêne, gros résineux...) dont les coûts de traitement (taxe et manutention) représentent actuellement jusqu'à 40% de leur prix de vente, ce qui rend difficile leur exportation alors que leur commercialisation est indispensable à la bonne gestion de notre patrimoine forestier.

En réclamant une meilleure traçabilité des solutions phytosanitaires, la FNB montre sa méconnaissance des traitements thermiques actuels, effectués sans aucun produit chimique. Mis au point par le SFB en partenariat avec les sociétés de traitement thermique, ils s'effectuent dorénavant en zone portuaire et permettent une simplification des contrôles par la DGAL, grâce à la télétransmission à distance des données.

**Les traitements phytosanitaires ont pour vocation la protection des hommes et de l'environnement et leur détournement à des fins politiques et économiques constitue un abus de pouvoir qui s'apparente à un protectionnisme déguisé.**

### **Les scieries françaises en mal d'innovation**

Si la survie et l'approvisionnement en chêne des scieries françaises constituent une préoccupation constante des acteurs de l'amont de la filière bois, avec la mise en place, aujourd'hui, de contrats d'approvisionnement et, demain, de contrat de préférence, les données actualisées de l'Ageste montrent que les scieries françaises sont passées de 2958 en 2008 à 1489 en 2017, soit une disparition de 1469 ; une destruction commencée bien avant l'exportation de chêne vers l'Asie puisqu'en 2010 1210 scieries avaient déjà disparu alors que les exportations vers la Chine se limitaient à 50 000m3.

Malgré la disparition d'1 scierie sur 2 et un accroissement en 3 ans de la récolte de chêne de sciage de 1 846 000 m3 à 2 062 000 m3 (soit + 11,73), la production de sciages reste quasi constante – 584 000 en 2014, 577 000 en 2015 et 608 000 en 2016 -, soit un transfert de l'activité des petites scieries vers les plus grosses.

Prétendre, aujourd'hui, que les besoins en chêne des scieries seraient subitement de 400 000 m3 supplémentaires, ce qui correspondrait pour un rendement de 60% à une augmentation de la production de 240 000 m3 (soit 40%) relève de l'affabulation et de la désinformation, car excepté quelques grosses scieries équipées pour les 2X8, 90 % des scieries françaises n'ont pas actuellement les capacités de production suffisantes.

**Les besoins actuels en chêne des scieries proviennent en grande partie du développement de l'export de blocks (grumes avec deux traits de scie longitudinaux) vers l'Asie, sans réelle valeur ajoutée qui viennent se substituer aux grumes que les scieries exportaient en Chine pour rentabiliser leur activité, et que certaines – malgré la signature du label UE – continuent à vendre à des exportateurs.**

Comme l'a écrit Jean-Marie Ballu, dans son dernier rapport : « *La modernisation de l'aval de la filière, scieries et seconde transformation, n'est pas assez rapide, sa compétitivité reste insuffisante, pour tirer économiquement l'amont de la filière.* »

### **Parquets, des informations délibérément mensongères**

Pour justifier les mesures coercitives qu'elles demandent au gouvernement de prendre, la FNB (et l'UFFEP) mettent en avant l'importation de parquets chinois à base de chêne français qui viendrait concurrencer la production française. Alors que la vente de parquets a représenté en France en 2016 8.155 000 m2 (source : FEP), les importations de parquets chinois se sont montées à 224 941 m2 dont 18 330 m2 pour les parquets en chêne (source douanes françaises), soit moins de 3% des ventes (dont 0,2% pour les parquets en chêne), et que la grande majorité de ces parquets est issu de chêne sibérien et non français.

**Prendre comme exemple des effets perniciox de l'exportation de grumes de chêne vers la chine, l'importation des parquets chinois qui reviendraient en France après avoir été transformés sur place alors que ceux-ci représentent moins de 3% des parquets achetés en France (dont 0,2% pour les parquets en chêne) montre le manque de sérieux des arguments de la FNB et de l'UFFEP.**

### Des propositions constructives systématiquement écartées

Depuis sa création en mars 2016, le Syndicat de la Filière Bois (SFB) – qui regroupe la majorité des exploitants forestiers avec un C.A. cumulé de 227 M€ certifié par huissier – a rencontré à plusieurs reprises la FNB afin de mettre en place des solutions constructives basées sur un accès pour tous à la ressource et reposant sur l'échange et le dialogue (versus les démarches coercitives et dirigistes qu'elle préconise), il s'agit :

- D'une part de «contrat de préférence» qui donnerait à prix égal la priorité aux transformateurs français pour les bois susceptibles d'intéresser les chinois,
- D'autre part, de créer sur internet «une bourse d'échange» ouverte aux exploitants et aux transformateurs afin de rapprocher, en toute transparence, besoins et production.

Alors que ce dispositif, accompagné d'une « charte d'engagement » de la part des exploitants, permettrait de répondre aux attentes et besoins de chacun dans un esprit « gagnant/gagnant », la FNB – préférant une approche coercitive et dirigiste – a toujours refusé d'y donner suite.

Enfin, face au risque réel de voir les traders étrangers acheter massivement des chênes français pour les réexporter, le SFB a lancé en septembre une pétition nationale afin d'obtenir le retour - notamment pour les ventes ONF et les contrats d'approvisionnement - aux ventes de bois sur pied; une approche fortement dissuasive puisqu'elle nécessite d'acheter les lots dans leur totalité et de prendre en charge les différentes opérations d'exploitation et la commercialisation de tous les produits.

**En refusant d'entendre et de prendre en considération les propositions constructives des propriétaires forestiers, des experts, des coopératives et des exploitants forestiers, basées sur l'écoute et l'échange, qui permettraient de créer des relations « gagnant-gagnant » dans un esprit constructif, la FNB divise la filière bois pour ne défendre que les seuls intérêts des gros transformateurs au détriment des petites scieries dont elle accélère la disparition en les privant de bois.**

### La nécessité d'une table ronde pour remettre à plat une filière bois en grande difficulté

Afin d'anticiper les dommages économiques (disparition des exploitants forestiers et des petites scieries), sociaux (destruction d'emplois) et environnementaux (insuffisance de revenu des propriétaires forestiers pour reboiser et renouveler leur forêt) que ne manquerait pas de provoquer l'entrée en vigueur des mesures préconisées par la FNB, les différents acteurs de l'amont de la filière bois demandent à Stéphane Travert d'organiser d'urgence une table ronde au Ministère de l'Agriculture afin de remettre à plat - à partir de chiffres et données fiables - le fonctionnement de la filière et mettre en œuvre les mesures constructives permettant à chacun de ses maillons de fonctionner en bonne intelligence.

**Alors qu'Emmanuel Macron appelle les français et les entreprises à exprimer leurs talents, à faire preuve d'initiative et à développer une économie compétitive libérée des contraintes réglementaires et administratives, les mesures protectionnistes et dirigistes que souhaitent imposer la FNB et qui relèvent de l'économie étatique, marqueraient un retour inquiétant vers le passé et conduiraient la filière bois dans une impasse dont elle aurait le plus grand mal à se remettre.**

#### A propos du SFB...

Créé le 10 mars 2016, le Syndicat de la Filière Bois (SFB) regroupe dans un esprit constructif et fédérateur la grande majorité des exploitants forestiers (avec et sans scierie) et des exportateurs, avec un double objectif :

- Garantir, dans un esprit gagnant – gagnant, un accès égalitaire et transparent pour tous aux ressources forestières à travers :
  - . une bourse d'information et d'échange des bois disponibles,
  - . des contrats de préférence assurant aux transformateurs la priorité à prix égal sur les bois susceptibles d'être exportés,
- Développer une vision harmonieuse de la Filière Bois prenant en compte les attentes et les besoins des différents acteurs (propriétaires, experts, exploitants, transformateurs, exportateurs...) afin de préserver son équilibre et assurer une gestion durable de nos forêts.